

Guide du conseil d'enseignement

Le coordonnateur

- Anime l'équipe, le travail du groupe disciplinaire
- Répartit les tâches
- Assure la cohérence
- Facilite la réalisation des projets
- Interface avec l'administration et le groupe de pilotage
- Interface avec le conseil pédagogique
- Interface avec l'IPR ou l'IG
- Interface avec les parents pour les manuels scolaires
- Établit les rapports, bilans et projets
- Gère les crédits
- Participe au travail du groupe des coordonnateurs
- Représente l'établissement dans certaines occasions.

Les critères pour le fonctionnement des disciplines

- Harmonisation sur le matériel et les moyens
- Devoirs communs
- Harmonisation des exigences
- Harmonisation des progressions sur plusieurs niveaux
- Harmonisation dans la lecture des recommandations et programmes
- Concertation régulière
- Accueil des nouveaux en équipe
- Initiation aux innovations
- Partage des rôles
- Mise en place d'un projet de discipline